



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 7 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de VERRIERES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace culturel Jean-Alain LOCHON, sous la présidence du maire, Monsieur Christophe VIAUD.

Etaient présents : M. VIAUD Christophe - M. FROMENTEAU Michel - Mme DECHATRE Sylvie - M. GIRAULT Pierrick - M. DEMEESTER Guillaume - Mme METAYER Catherine - M. MOISY Patrick - Mme REBEYRAT Bernadette - Mme ROBERT Catherine - Mme THIMONIER Sylvie

Etaient absents excusés : Mme VERGNAUD Catherine - Mme BELLO Valérie - M. BLANCHARD Olivier - M. CARPENTIER Régis - M. LEDEVIN Mikaël

Etaient absents : /

A été nommé secrétaire : Mme DECHATRE Sylvie

<u>Date de convocation :</u> 01/06/2023	<u>Nombre des membres :</u> - en exercice : 15 - présents : 10
---	---

Ouverture de la séance 20h36

Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 mai 2023 : approuvé

Prochaine réunion du conseil municipal : le mercredi 28 juin 2023– 21h00 salle Lochon

Points à ajouter à l'ordre du jour :

- Renouvellement du contrat d'abonnement Sorégies Idéa. Validé

Intervention Défi'Planet

Présentation par deux intervenants, Clément et Dorian, du projet de sentiers de randonnées sur les communes de Dienné, Lhommaizé et Verrières.

Monsieur le maire remercie Sylvie DECHATRE et Sandrine BERTHAULT pour leur participation active au processus d'élaboration de ce projet.

Les intervenants expliquent qu'il s'agit de randonnées de type Terra Aventura incluant des points de passage avec QR code à scanner qui donnent aux usagers des informations sur le site où ils se trouvent.

Arrivée de Valérie BELLO : 20h52

Nombre des membres :

- en exercice : 15

- présents : 11

Des vélos à assistance électrique seraient mis à disposition au départ de Défi'Planet. Une participation financière serait demandée à chaque commune concernée pour l'achat du balisage nécessaire.

Catherine METAYER demande qui fera l'entretien des sentiers. Le chemin allant de la Brillère à la RN lui semble assez dangereux à vélo compte tenu de la présence de cailloux sur la route.

Chaque commune aura la charge d'entretenir les chemins situés sur son territoire mais l'entretien du balisage sera à la charge de Défi'Planet.

Valérie BELLO demande pour quelle raison la commune de Saint-Laurent-de-Jourdes n'a pas été intégrée à ce projet ?

Monsieur le maire rappelle que ce projet de circuits de randonnée découle d'une discussion entre M. BRUNET, Directeur de Défi'Planet et lui-même, dans l'optique d'attirer les touristes sur nos communes. Grâce, notamment, à l'investissement des élus participants, ce projet va d'ailleurs pouvoir se concrétiser dans un délai relativement court (4-6 mois) puisque l'ouverture est prévue à l'été 2023.

Sylvie DECHATRE ajoute que c'est le thème de l'eau qui a été retenu pour cette fois mais, sur un thème historique par exemple, la commune de Saint-Laurent pourrait être sollicitée sur un autre projet.



Mairie de VERRIERES

Les intervenants ajoutent qu'il fallait également prendre en compte la distance des parcours de randonnées qui doit rester faisable pour les familles mais qu'effectivement, d'autres circuits, abordant d'autres thématiques pourraient être envisagés ultérieurement.

Guillaume DEMEESTER demande si cette activité sera payante. Les intervenants répondent que le road book sera gratuit et disponible au départ de Défi'Planet. Seuls les vélos à assistance électriques seront à louer.

Monsieur le maire demande si des road books seraient disponibles dans les communes. Cela n'est pas envisagé puisque le but est de partir de Défi'Planet et d'y revenir.

Sentiers de randonnées avec Défi'Planet

Délibération n°20230607SB01

Monsieur le maire,

Entendu l'exposé des représentants de Défi'Planet concernant le projet de sentiers de randonnée sur les communes de Dienné, Lhommaizé et Verrières ainsi que les coûts associés pour chaque commune,

Propose au conseil municipal de participer à l'acquisition du matériel nécessaire au balisage des sentiers à hauteur de 286.95 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Valide la participation de la commune à l'acquisition du matériel nécessaire au balisage des sentiers à hauteur de 286.95 € HT.
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Finances

Subvention Activ 3 du Département de la Vienne

Délibération n°20230607SB02

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les communes disposent d'une subvention versée par le Département de la Vienne au titre du volet 3 du dispositif Activ'.

Afin de pouvoir bénéficier de cette enveloppe, qui s'élève à 17 300 € pour Verrières, des projets d'investissement doivent être spécifiquement désignés.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de flécher les dépenses liées à l'acquisition du mobilier de la mairie et propose le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Projet	Montant HT	Organisme/subvention	Taux	Montant
Mobilier de la mairie – devis CBX- 0000060 Sté MARCIREAU	32 162.23	Département de la Vienne – dispositif Activ' - volet 3	53.79 % (plafond)	17 300.00
		Autofinancement	46.21 %	14 862.23
Total	32 162.23	Total	100.00 %	32 162.23

Il demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer et de l'autoriser à effectuer cette demande de subvention auprès des services du Département de la Vienne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Valide le plan de financement proposé et autorise M. le maire à effectuer la demande de subvention Activ 3 auprès des services du Département de la Vienne.
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Projet / travaux

Extension et restructuration de la mairie



Point sur les travaux

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les travaux ont pris deux semaines de retard par rapport au planning initial. La cause principale est le problème d'approvisionnement de certains matériaux et notamment le sol souple. Un avenant sera d'ailleurs proposé concernant ce lot.

Le carré, matériau qui sera utilisé en façade, sera également livré tardivement (fin juillet), ce qui causera un retard pour terminer la pose du zinc.

En l'absence d'activité sur le site, Monsieur le maire a fait visiter les locaux aux secrétaires de mairie et indique aux élus qu'il se rendra également disponible s'ils souhaitent visiter le chantier. Un samedi matin s'ils le souhaitent.

Avenant n°1 au lot 3 charpente couverture

Délibération n°20230607SB03

Monsieur le maire informe le conseil municipal que durant les travaux de nettoyage de la couverture existante de la mairie, l'entreprise Jean ROBERT, titulaire du lot charpente, a constaté le mauvais état des zingueries.

Or, il s'avère que le remplacement des zingueries n'a pas été prévu au marché initial. Pour y remédier, un devis a été transmis par l'entreprise et contrôlé par l'architecte. Un avenant en plus-value a été rédigé.

Pour mémoire, le montant initial du lot est le suivant :

Montant HT : 108 257.97 €

Montant TTC : 129 909.56 €

Les prestations supplémentaires se montent à 4 830.38 € HT soit 5 796.46 € TTC Ce qui induit un écart de 4.46 % par rapport au marché initial.

Le nouveau montant du lot charpente couverture bardage serait donc de :

Montant HT : 113 088.35 €

Montant TTC : 135 706.02 €

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Valide l'avenant n°1 au lot n°3 charpente/couverture pour un montant de 4 830,38 € HT ce qui porte le nouveau montant du lot à 113 088.35 € HT.
- Autorise le maire à signer l'avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

Mairie – acquisition d'un écran numérique pour la salle du conseil municipal

Délibération n°20230607SB04

Monsieur le maire présente au conseil municipal un devis de A4 recto-verso concernant l'acquisition d'un écran numérique pour la salle du conseil municipal.

Il s'agit d'un écran Activpanel Prométhéan de 86 " avec logiciel Activinspire inclus, extension de garantie de 5 ans et support mobile.

Le devis se monte à 3 688.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Valide le devis de la société A4 recto-verso pour un montant de 3 688.00 € HT.
- Autorise le maire à signer le devis ainsi que tout document s'y rapportant.

Mairie – acquisition d'un écran d'affichage numérique pour le hall d'accueil

Délibération n°20230607SB05



Mairie de VERRIERES

Monsieur le maire présente au conseil municipal un devis de la société Adtm, basée à Cadaujac (33) concernant l'acquisition d'un écran d'affichage numérique tactile pour le hall d'accueil de la mairie.

Il s'agit d'un écran de 43" avec logiciel Affi'Touch One et détecteur de présence.

Le devis se monte à 5 889.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A 10 voix POUR et 1 ABSTENTION

- Valide le devis de la société Adtm pour un montant de 5 889.00 € HT.
- Autorise le maire à signer le devis ainsi que tout document s'y rapportant.

Pierrick GIRAULT indique qu'il trouve dommage que l'affichage ne se fasse plus à l'extérieur car certains usagers n'ont pas envie d'entrer à la mairie pour consulter l'affichage.

Monsieur le maire répond que rien n'est secret dans l'affichage. Pousser la porte de la mairie est une habitude à prendre. C'est la maison commune, le service public de proximité. Elle est accessible à tous, 5 jours par semaine. Et pour les personnes qui ne souhaitent pas venir à la mairie, de nombreuses informations sont mise en ligne sur le site internet de la commune.

Catherine ROBERT indique quant à elle que certaines publications doivent peut-être continuer d'être affichées en extérieur comme les publications de mariage par exemple. Monsieur le maire indique que les services vont se renseigner concernant les obligations des communes en la matière.

Aménagement du bourg

Point sur les travaux

Les pavés du parvis et le béton désactivé sont en cours de réalisation. Le muret en pierre est terminé. Sur le parvis et rue de la Poste, les végétaux auront la part belle. Le béton désactivé du trottoir sera continué jusque devant le n°8 de la place de la Mairie. Le centre bourg sera réouvert à la circulation pour la fête communale. Les travaux autour de l'école seront réalisés après la fin des cours, à partir du 10 juillet, sans perturbation de la circulation.

Guillaume DEMEESTER demande si l'accès piétons de la descente du stade sera ouvert. Monsieur le maire répond qu'il le sera pour le week-end de la fête communale.

Sylvie DECHATRE indique qu'il faudra prévenir la MJC de passer par l'arrière cet été pour accéder à l'école.

Valérie BELLO demande quand les travaux seront terminés. Monsieur le maire indique que, pour la rue, la réouverture à la circulation est prévue pour le 7 juillet mais que les camions seront toujours déviés.

Monsieur le maire indique également qu'il doit se rapprocher du coordonnateur SPS pour l'enlèvement des cabanes de chantier des travaux de la mairie car elles vont bientôt devenir gênantes pour les travaux de voirie.

Arrivée de Olivier BLANCHARD : 21h49

Nombre des membres :

- en exercice : 15
- présents : 12

Visiophone pour la future entrée de l'école

Délibération n°20230607SB06

Monsieur le maire présente au conseil municipal un devis complémentaire de Lanneau Electricité concernant le futur accès à l'école (non compris dans le marché d'aménagement du bourg).

Ce devis concerne la fourniture et la pose d'un kit visiophone, indispensable pour le plan Vigipirate, pour le portillon d'entrée de l'école ainsi que de deux moniteurs. Le devis se monte à 5 153.80 €HT.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Valide le devis de Lanneau Electricité pour un montant de 5 153.80 € HT.
- Autorise le maire à signer le devis ainsi que tout document s'y rapportant.



Acquisition d'un terrain dans le bourg – délibération modificative

Délibération n°20230607SB07

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa délibération en date du 5 mai 2023, validant l'acquisition de la parcelle AE 142 et indique que certaines précisions doivent être incluses.

Il rappelle avoir été sollicité par M. Laurent RICHARD qui souhaite vendre son terrain situé rue de la Poste. Cette parcelle, cadastrée AE 142 est d'une superficie totale de 146 m².

Ce terrain, qui jouxte le projet d'aménagement urbain et paysager pour lequel les travaux sont en cours, permettrait la création de places de stationnement supplémentaires.

Monsieur RICHARD souhaite vendre ce terrain pour un montant de 10 000 €.

D'autre part, M. le maire indique que si cette vente est conclue, il conviendrait que soit autorisée, avant la signature des actes, la démolition du mur d'enceinte de cette parcelle qui devient particulièrement menaçant. Cela permettrait également de profiter de la présence de l'entreprise titulaire des travaux d'aménagement pour terrasser l'ensemble en même temps.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Donne son accord pour l'acquisition du terrain appartenant à M. Laurent RICHARD situé rue de la Poste et cadastré section AE parcelle n°142, d'une superficie totale de 146 m², au prix de 10 000 €.
- Si la vente est validée, sollicite l'autorisation du propriétaire pour la démolition, par anticipation, du mur d'enceinte de cette parcelle.
- Dit que c'est M^e Isabelle BERNUAU, notaire à Verrières, qui se chargera de cette vente.
- Autorise M. le maire à signer les actes ainsi que tout document s'y rapportant.10

Installation d'un dispositif numérique d'informations municipales

Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, Monsieur le maire souhaite revenir devant le conseil municipal concernant l'opportunité d'installer un écran numérique d'informations municipales à l'angle de la rue Jules Berry et de la rue de la Poste.

Il indique qu'il faudrait au moins prévoir la dalle et l'ancrage et précise que l'écran peut être acheté ou loué, pour avoir un produit toujours au top.

Valérie BELLO indique que c'est une grande demande de la population.

Sylvie DECHATRE indique que la commune dispose déjà d'outils de communication suffisants avec le site internet, facebook et l'affichage. Ce dispositif lui semble : inutile, énergivore et créateur de pollution lumineuse. Elle est contre.

Guillaume DEMEESTER quant à lui trouve que c'est un bon outil de communication notamment pour les associations qui en ont assez d'aller distribuer des flyers dans les boîtes aux lettres. Par ailleurs, cet écran peut s'éteindre la nuit.

Pierrick GIRAULT, pour sa part, trouve que ce genre de dispositif communique des informations inutiles, sur le temps qu'il fait par exemple... Il convient que c'est bien pour les associations mais pense également aux personnes qui habitent rue de la Poste et qui verront cet écran, tous les jours, en ouvrant leurs volets. Sylvie DECHATRE ajoute qu'elle comprend également les associations mais qu'il existe aujourd'hui des moyens de communication plus dans l'air du temps.

Monsieur le maire indique que cette nouvelle génération d'écran permet la diffusion d'affiches et même de vidéos. La coordinatrice de la MSP elle-même indiquait, lors d'une réunion, que ce type d'outil manquait à Verrières. Il permettrait de toucher plus de public.

Délibération n°20230607SB08

Monsieur le maire,

Entendu les débats relatifs à l'installation un dispositif numérique d'informations municipales, rue de la Poste, au sein de l'aménagement urbain et paysager prévu sur la placette.

Propose au conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité d'une telle installation.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A 8 voix POUR / 3 voix CONTRE / 1 ABSTENTION

- Valide le principe de l'installation d'un dispositif numérique d'informations municipales rue de la Poste, au sein de l'aménagement urbain et paysager prévu sur la placette.
- Autorise M. le maire à signer tout document s'y rapportant.

Installation d'un dispositif numérique d'informations municipales : choix d'un achat ou d'une location

Délibération n°20230607SB09

Monsieur le maire,

Vu la délibération du conseil municipal validant le principe d'installer un dispositif numérique d'informations municipales dans le bourg de la commune,

Vu les offres faites par la société Smartlight, proposant différents modèles, à l'achat ou en location,

Vu les besoins de la collectivité en matière de communication,

Propose au conseil municipal d'opter pour la location d'un écran dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Ecran simple face SMART-City « HD full color »
- Dimensions caisson : H 1 608 mm x l 1 108 mm
- Dimension écran : H 1500 mm x l 1 000 mm
- Résolution : 64 896 pixels
- Affichage : textes + images + vidéos
- Formation des utilisateurs incluse
- Garantie : à vie
- Remplacement du matériel : au maximum tous les 7 ans
- Durée d'engagement minimale : 26 mois
- Loyer mensuel : 193 € HT soit 231.60 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A 9 voix POUR / 3 ABSTENTIONS

- Valide la location de l'écran numérique d'informations municipales proposé, auprès de la société Smartlight.
- S'engage pour une durée de 26 mois et un loyer mensuel de 193 € HT.
- Autorise M. le maire à signer tout document s'y rapportant.

Projet de rénovation énergétique et d'extension de l'école : relevé topographique

Délibération n°20230607SB10

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre du projet d'extension et de restructuration de l'école, l'équipe de maîtrise d'œuvre a besoin d'un relevé topographique complet des espaces pour commencer à travailler.

Deux cabinets de géomètres ont été contactés, voici leurs estimatifs d'honoraires :

Abscisse Géo Conseil : 12 444.50 € HT
Délai d'intervention : fin juillet/début août + septembre

SCP Guichard – de Gromard : 8 280.00 € HT
Délai d'intervention : 3 semaines à la date de notification soit début juillet

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Valide la proposition de la SCP Guichard – de Gromard pour un montant de 8 280.00 € HT.
- Autorise M. le maire à signer tout document s'y rapportant.

Cellules commerciales rue de Provence : devis pour une surlargeur de tranchée



Mairie de VERRIERES

Délibération n°20230607SB11

Dans le cadre du projet de nouvelles cellules commerciales rue de Provence, il appartient à la commune d'amener le réseau télécom en limite de propriété.

Aussi, Monsieur le maire présente un devis de la société Contamine pour la mise en œuvre d'une sur largeur de tranchée en coordination avec SRD, la fourniture et la pose de 4 fourreaux D45 et d'une chambre de type L2T.

Le devis se monte à 3 100 € HT.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Valide le devis de Contamine pour un montant de 3 100 € HT.
- Autorise M. le maire à signer tout document s'y rapportant.

Point sur la mise en sécurité de la toiture de l'immeuble Sausseau

En attente de devis

Réfection de la couverture d'une grange – silos rue de Chez Brisset

Délibération n°20230607SB12

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la couverture d'une grange, située sur le site des silos de la rue de Chez Brisset, nécessite d'être refaite pour des raisons de sécurité.

Pour cela, deux devis ont été réceptionnés :

Colasson pour un montant de 6 850 € HT.

Lanneau et Fils pour un montant de 9 792.50 € HT.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Valide le devis de Colasson pour un montant de 6 850.00 € HT
- Autorise M. le maire à signer tout document s'y rapportant.

Vie quotidienne

Vote des tarifs de mise à disposition des espaces partagés de la mairie

Délibération n°20230607SB13

Dans le cadre des travaux de la mairie, il convient de fixer les tarifs de mise à disposition des espaces partagés indépendants, situés à l'étage.

Monsieur le maire propose les tarifs suivants, identiques pour les deux bureaux :

20 € / jour

100 € / semaine

400 € / mois

La facturation sera réalisée mensuellement par le service administratif, via l'émission d'un titre de recettes. Le recouvrement sera effectué par les services du SGC Sud Vienne.

Un règlement d'utilisation, un planning de réservation et des conventions de mise à disposition seront réalisés ultérieurement.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Valide les tarifs suivants concernant la mise à disposition des bureaux situés à l'étage de la mairie :
 - o 20 € / jour
 - o 100 € / semaine
 - o 400 € / mois
- Autorise M. le maire à signer tout document s'y rapportant.

Achat de défibrillateurs

Délibération n°20230607SB14

Monsieur le maire rappelle que la commune doit s'équiper de défibrillateurs supplémentaires pour couvrir au mieux l'ensemble du bourg de Verrières.

Il rappelle également que la commune dispose déjà d'un appareil situé au club house du stade et indique qu'il conviendrait d'équiper également les abords de la mairie et l'Ehpad.

Il présente donc un devis de BIOMC Médical pour l'acquisition de deux nouveaux défibrillateurs pour un montant de 3 048.00 € HT et demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Valide le devis de la société BIOMC Médical d'un montant de 3 048. € HT.
- Autorise M. le maire à signer tout document s'y rapportant.

Renouvellement du contrat d'abonnement Sorégies Idéa

Délibération n°20230607SB15

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le contrat d'abonnement avec Sorégies Idéa concernant la fourniture en électricité de la commune arrive à échéance le 27 juin 2023.

Il convient de renouveler l'abonnement et de faire le choix entre Sorégies Idéa ou Idéa vert (achat d'électricité « verte »).

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Valide le renouvellement du contrat d'abonnement avec Sorégies Idéa.
- Autorise M. le maire à signer tout document s'y rapportant.

Vie scolaire / périscolaire

Choix d'un nom pour l'école

Délibération n°20230607SB16

Monsieur le maire rappelle le projet, initié par les enseignants, de donner un nom à l'école. Les élèves, leurs parents et les habitants de Verrières ont déjà été conviés à voter et voici les résultats :

Groupe scolaire Emile Lourens : 60 voix
Groupe scolaire Jules Berry : 203 voix
Groupe scolaire La Dive : 177 voix
Groupe scolaire La Garenne : 134 voix
Groupe scolaire La Couarde : 98 voix

Monsieur le maire propose au conseil municipal de suivre le résultat des votes, à savoir « Groupe scolaire Jules Berry » et demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Décide d'attribuer le nom suivant à l'école primaire publique de Verrières : groupe scolaire Jules Berry.
- Autorise M. le maire à signer tout document s'y rapportant.

Manifestations

Organisation de la cérémonie du 3 juillet

Les 85 élèves de l'école élémentaire participeront à cette commémoration ainsi que les portes drapeaux. Monsieur le maire demande aux élus d'être présents notamment pour le service. Une délégation d'élus et d'anciens combattants de Saint-Sauvant participera également à la cérémonie.

Préparation de la fête communale des 8 et 9 juillet

Une première réunion de préparation a eu lieu pour mobiliser les membres des associations. Monsieur le maire remercie les élus de se mobiliser également pour ce week-end festif. Chacun donnant le temps qu'il peut donner.

Plusieurs milliers de personnes sont attendues cette année encore avec la programmation, par le CDF, de deux concerts dont le groupe « Sans Prétention ».

Valérie Bello demande si le spectacle pyro-aquatique sera possible ? Le niveau d'eau de l'étang le permettra-t-il ? Monsieur le maire répond que rien n'est sûr. Depuis les travaux réalisés au barrage de l'étang de la Forge le niveau d'eau reste très bas à la Garenne et la digue est une éponge.

Valérie Bello indique qu'il faut reprendre ce dossier. Monsieur le maire rappelle que les travaux sont très coûteux et doivent être inscrits au programme du SMVA, syndicat en charge des cours d'eau. La compétence étant désormais intercommunale, la commune ne peut agir.

Eolien

[Point modifié suite à la demande de Valérie BELLO et corrigé par Sylvie DECHATRE, secrétaire de séance, après écoute de l'enregistrement :](#)

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet d'Eolise d'installer entre 4 et 6 éoliennes sur le territoire de la commune. Il rappelle également l'avis défavorable émis en 2019 par le conseil municipal de l'époque concernant ce projet. Malgré cela, le projet continue d'avancer et une information va être transmise aux administrés, par la société Eolise, concernant les avancées du projet : promesses de bail avec des propriétaires, résultats des études préalables sur le positionnement, installation d'un mât de mesure du vent et suite du programme avec enquête publique.

Monsieur le maire rappelle que c'est seulement au moment de l'enquête publique et de l'instruction du dossier par les services de l'Etat que l'avis du conseil municipal sera sollicité. L'enquête publique sera également, pour les administrés qui le souhaitent, l'occasion de se mobiliser.

Il indique avoir donné une interview conjointe avec M. COSTET, maire de Saint-Laurent-de-Jourdes, commune également concernée et contre les projets éoliens.

Monsieur le maire rappelle toutefois que la commune est favorable aux ENR mais souhaite pouvoir choisir entre l'éolien ou le solaire. Il rappelle également que le conseil a déjà modifié son document d'urbanisme pour faciliter l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments agricoles et que deux projets agrivoltaïques sont en cours sur le territoire de la commune.

Il rappelle également que les ENR sont une volonté de l'Etat et qu'au final, c'est l'Etat qui décidera.

Valérie Bello répond que c'est faux. Monsieur le maire réplique que c'est vrai : c'est le préfet qui dira oui ou non aux projets éoliens quel que soit l'avis du conseil municipal. [Valérie BELLO indique que si elle voit le préfet, il y aura au moins un dialogue. Elle pourra dire que le dossier avance et est en phase 6-7. Sylvie THIMONIER demande combien il existe de phases. C'est 10 phases au total.](#)

Valérie Bello indique que c'est l'avis des propriétaires fonciers qui compte [et qu'il faut essayer de discuter avec eux.](#) Pourquoi le conseil municipal, élu depuis 2020, n'a jamais été informé de ce projet éolien ? La population non plus. [Monsieur le maire rappelle les conditions d'installation du conseil élu en 2020, en pleine crise Covid](#) et indique que cela n'aurait rien changé. Valérie Bello affirme le contraire : les habitants auraient pu se mobiliser. Elle exige dorénavant d'obtenir copie de tous les échanges entre la mairie et la société Eolise.



Monsieur le maire rappelle que des dossiers de projets éoliens arrivent toutes les semaines en mairie parmi les nombreux autres dossiers à traiter **et rappelle que la stratégie des promoteurs éoliens est de dire aux propriétaires qu'ils ont rencontré le maire ce qui leur donne une légitimité. C'est pour cela qu'il a toujours refusé toute entrevue.** Mme BELLO souhaite-t-elle vraiment être destinataire de tous les dossiers à traiter ? Valérie BELLO indique qu'elle veut être informée de tout ce qui concerne les projets éoliens. Elle souhaite que le conseil pense aux conséquences pour les investisseurs. Les gens ne voudront plus venir vivre à Verrières. Eolise veut mettre des éoliennes derrière la zone artisanale et d'autres promoteurs tels que Enertrag arrivent également... Elle estime qu'en l'absence de réaction des élus, Eolise a pu avancer tranquillement depuis 2019...

Pierrick GIRAULT indique quant à lui être favorable aux éoliennes. Le climat change, il le voit tous les jours. Alors oui elles modifient les paysages, leur répartition sur le territoire est inégale mais tout le monde a besoin d'énergie et souhaite conserver son petit confort donc il faut diversifier les énergies afin de pouvoir laisser quelque chose à nos enfants !! Valérie BELLO ne s' imagine pas les gens venir vivre à Verrières avec les éoliennes. Pierrick GIRAULT indique que l'on n'est pas plus tranquille avec une centrale nucléaire à côté. Monsieur le maire quant à lui rappelle que le projet éolien de Mazerolles est également bien avancé et va aussi énormément impacter Verrières. Valérie BELLO indique que les projets des autres communes ne la regarde pas. **Il faut absolument sensibiliser les propriétaires de Verrières, ils ne se rendent pas compte. Il faut leur dire attention et les avertir : il y a aussi Enertrag ! Ce n'est pas être contre tout mais Verrières ne peut pas tout accepter. Il faut se battre et alerter les citoyens et il n'y a pas que Verrières.**

Il y a des espaces plus adaptés. Fait évoqué avec un élu hors commune : aux Pays-Bas, les éoliennes sont installées dans des zones industrielles permettant de répartir l'énergie à l'ensemble des populations.

Monsieur le maire répète que le seul moyen pour que l'avis de la commune et des administrés soit pris en compte est l'enquête publique. **Il y a déjà eu des moratoires, des chartes mais rien ne change. La CCVG suit pourtant l'avis des communes. Ces projets sont débattus depuis des années à la CCVG et même en étant contre, les projets continuent d'avancer.**

Par ailleurs, Monsieur le maire demande à Mme BELLO, dans le cadre du RGPD, de veiller à ne pas communiquer à des tiers, les adresses mails de tous les conseillers municipaux. Il fait référence à un mail de Valérie BELLO à Eolise dans lequel l'ensemble du conseil municipal est en copie. Mme BELLO indique que c'est faux. Monsieur le maire affirme que c'est vrai, copie du mail à l'appui. **Il faut veiller dans ces cas-là à mettre le conseil en copie cachée.**

Sylvie THIMONIER demande si la commune est informée lorsque les promoteurs contactent les propriétaires fonciers. Monsieur le maire répond que ce n'est pas le cas car c'est de l'ordre du privé. Il propose de passer au vote.

Avis du conseil municipal concernant les projets éoliens sur le territoire de la commune de Verrières

Délibération n°20230607SB17

Monsieur le maire,

Après avoir rappelé l'avis défavorable du conseil municipal exprimé par délibération n°20190612SB07 en date du 12 juin 2019 concernant l'implantation de projets éoliens sur le territoire de la commune,

Constatant l'avancée du programme de la société Eolise, malgré cet avis défavorable des élus municipaux,

Considérant la présence d'une ligne haute tension et de la Centrale Nucléaire de Civaux qui impactent énormément la qualité des paysages,

Considérant la présence de nombreux parcs éoliens dans le sud Vienne et la répartition inégale des projets éoliens sur le territoire national,

Considérant l'importance de préserver les paysages, la qualité de vie, la vie économique et l'attractivité de la commune ainsi que ses habitants, artisans, commerçants et services,

Entendu les débats,

Demande au conseil municipal de bien vouloir émettre, de nouveau, un avis concernant l'implantation de projets éoliens sur le territoire de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A 11 voix CONTRE et 1 voix POUR



Mairie de VERRIERES

- Donne un avis défavorable à l'implantation de tout projet de parc éolien sur le territoire de la commune.
- Rappelle qu'il est toutefois favorable aux énergies renouvelables mais souhaite continuer à privilégier l'énergie solaire de manière raisonnée (panneaux photovoltaïques, projets agrivoltaïques...).
- Autorise M. le maire à signer tout document s'y rapportant.

Mise en place d'un mat de mesure du vent dans le cadre du projet éolien de la société Eolise

Délibération n°20230607SB18

Monsieur le maire,

Vu la demande de la société Eolise concernant la mise en place d'un mât de mesure du vent sur le territoire de la commune dans le cadre du projet de parc éolien,

Vu l'avis défavorable du conseil municipal émis en séance du 7 juin 2023, concernant l'implantation de tout projet de parc éolien sur le territoire de la commune,

Demande au conseil municipal de se prononcer sur la demande de la société Eolise,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A 11 voix CONTRE et 1 voix POUR

- Donne un avis défavorable à la mise en place d'un mât de mesure du vent sur le territoire de la commune,
- Autorise M. le maire à signer tout document s'y rapportant.

Point sur le projet agrivoltaïque

Le projet avance depuis la première présentation. A suivre.

Questions diverses

Assemblées générales

ADMR : vendredi 9/06 17h30 salle Lochon

SCV : vendredi 9/06 20h00 salle Lochon

EHPAD

Repas des familles le 11/06

Réunion du CCAS le 12/06

Fibre

Réunion le 8/06 à 14h à Saint-Laurent-de-Jourdes

Ecole

Conseil d'école le 13/06 à 18h

Tour de table

Sylvie DECHATRE indique qu'une sculpture « Miroir d'Eau » réalisée dans le cadre d'un atelier avec les élèves de CE2-CM2 de Charline PRIOUX va être offerte par l'artiste, Robin Bourgeois, à la commune de Verrières. Il faudra déterminer son emplacement.

La directrice confirme la participation de l'école à l'opération « Octobre Rose » par l'affichage de dessins roses lors de sa traditionnelle grande lessive.

Valérie BELLO précise que la prochaine réunion de préparation de cette manifestation aura lieu le 17 juillet à 20h à la salle Lochon.

Olivier BLANCHARD s'est rendu à la soirée de lancement de l'opération Sportez-vous bien organisée par la CCVG à Lussac-les-Châteaux. Les deux champions locaux de Jujitsu, de nouveau parrains de l'opération, ont fait une démonstration. Une autre marraine, championne de France de conduite d'attelage, était présente.



Mairie de VERRIERES

Sportez-vous bien édition 2023 c'est 22 dates et 24 communes participantes. Pour certaines activités, il faudra, cette année, s'inscrire en ligne. Concernant Verrières, les clubs de tennis, tennis de table, badminton, football et gym participeront à cette manifestation qui se déroulera le 1^{er} août au complexe sportif de la Garenne.

Pierrick GIRAULT fait un point sur la réunion de voirie communautaire : une présentation d'enrobé projeté a été faite par la société Techniroute. Les longueurs de voirie ont été ajustées. Pour mémoire, aucun montant n'avait été attribué à Verrières en 2022... Idem pour 2023 compte tenu du remboursement de l'emprunt de 6 millions d'euros réalisé pour la réfection de voiries sur d'autres communes de la CCVG.

Fin de séance : 00h13

A VERRIERES, le 21/06/2023

Le Maire, Christophe VIAUD

La secrétaire de séance, Sylvie DECHATRE

